

ENQUÊTE Vie Quotidienne et Santé
2007

Instruction de collecte de l'enquête

I. Introduction :

L'enquête VQS est une enquête courte, à caractère obligatoire, dont l'objectif premier est de permettre la constitution de l'échantillon de l'enquête handicap/santé. En effet, l'échantillon de l'enquête handicap/santé est tiré parmi les répondants de l'enquête VQS. La réussite de cette enquête (en particulier le taux de réponse) conditionne donc la réussite de l'enquête handicap santé en ménages ordinaires.

Vous serez donc amené à retourner pour l'enquête handicap/santé dans une partie des logements du test VQS pour interroger l'individu tiré dans l'échantillon de l'enquête handicap/santé.

Cette enquête VQS est réalisée auprès de 127 470 ménages dans toutes les directions régionales et y compris dans les DOM.

Les dates de collecte sont fixées du 01/09/2007 au 19/12/2007 impérativement, tous les questionnaires devant être transmis au plus tard le 19/12/2007 ou 20/12/2007. En effet, l'enquête VQS conditionne le tirage de l'échantillon de l'enquête handicap/santé dont la collecte démarre le 01/04/2008.

Le protocole de l'enquête est le suivant :

- Une collecte postale suivie d'une relance postale a été effectuée via des prestataires externes entre mai-juin 2007. Les ménages ont donc reçu deux courriers leur demandant de répondre au questionnaire.
- Un prestataire externe a enrichi la liste des non-répondants à la phase postale par les numéros de téléphone lorsqu'il les retrouvait. Les consignes données au prestataire sont les suivantes : un numéro de téléphone est noté si et seulement si les nom et adresse sont identiques à l'adresse indiquée. Seul le prénom peut être différent.
- Enfin les enquêteurs INSEE réalisent l'enquête VQS auprès des ménages n'ayant pas répondu lors de la phase de collecte postale (initiale ou relance). Cette enquête se fait par téléphone si la FA comporte un numéro de téléphone et en face à face sinon. Le support de collecte est le questionnaire CAPI.

L'enquête VQS est réalisée sous CAPI.

II. Objectifs de l'enquête

L'enquête VQS se situe dans un dispositif de plusieurs enquêtes :

- Handicap-Santé en ménages ordinaires
- Enquêtes qualitatives
- Handicap-Santé Aidants
- Handicap-Santé en institutions

L'enquête VQS sert de base de sondage à l'enquête handicap santé en ménages ordinaires.

L'enquête handicap santé est menée dans les ménages ordinaires comme dans les institutions : par exemple plus de 40% des personnes utilisant un fauteuil roulant sont en institutions (source HID 98 et 99)

Post enquête: il s'agit de post enquêtes qualitatives (usuel dans les enquêtes INSEE)

L'enquête aidants : l'enquête handicap santé contient des questions sur l'ensemble des aidants. On peut donc disposer d'une base d'adresses d'aidants. L'enquête aidant sera réalisée en même temps que l'enquête handicap santé et sur support papier.

Une deuxième vague de l'enquête Handicap-Santé est envisagée dans 2 ans comme lors des enquêtes précédentes HID 98 et 99 : les répondants à HID 98 et 99 ont été interrogés à nouveau en 2000 et 2001. Cette 2e vague n'est pas actée. Si elle se fait, elle sera de toute façon restreinte à un échantillon des 60 ans et plus répondants à handicap santé.

III. Échantillon :

L'échantillon de l'enquête VQS comporte 127 470 logements tirés principalement dans le recensement de la population de 2006.

Trois directions régionales réalisent des extensions :

- DR Ile-de-France : département des Hauts-de-Seine
- DR Rhône-Alpes : département du Rhône
- DR Nord-Pas-de-Calais : départements du Nord et du Pas-de-Calais

Concernant les extensions, certains logements ont été aussi tirés dans le RP 2005.

Concernant les DOM, l'échantillon a été tiré dans les RP 2006, 2005 et 2004

La variable SSECH vous permet de repérer de quel échantillon fait partie la FA. Si vous faites partie du réseau des enquêteurs des trois directions régionales réalisant des extensions, la variable SSECH vous permet de repérer si la FA a été tirée au titre de l'échantillon national ou de l'échantillon local.

La signification de la variable SSECH est la suivante :

- **SSECH=11** : échantillon national téléphone (la FA comporte un numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)
- **SSECH=10** : échantillon national visite (la FA ne comporte pas de numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)
- **SSECH=21** : échantillon local téléphone (la FA comporte un numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)
- **SSECH=20** : échantillon local visite (la FA ne comporte pas de numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)
- **SSECH=31** : échantillon national DOM téléphone (la FA comporte un numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)
- **SSECH=30** : échantillon national DOM visite (la FA ne comporte pas de numéro de téléphone retrouvé par un prestataire externe)

Pour chaque logement à enquêter vous disposez d'une fiche adresse comportant notamment un numéro de FA (numfa) sur laquelle figure la valeur de cette variable SSECH.

Les adresses qui vous sont fournies sont toutes des adresses de logements déclarés en résidence principale lors du recensement de la population.

Si certaines adresses sont devenues depuis le recensement des résidences secondaires ou des logements occasionnels, vous ne réaliserez pas l'enquête même si le ménage est présent lors de votre passage.

Compte-tenu du fait que l'échantillon est tiré dans le nouveau RP, il n'a pas été possible d'écarter du champ de l'enquête, les logements tirés au titre de l'enquête emploi ou les logements tirés au titre des enquêtes réalisées depuis 2001 (date de début de collecte des enquêtes à partir du RP 1999).

Des ménages pourront donc avoir déjà répondu à d'autres enquêtes depuis 2001. Ils devront tout de même être interrogés quand cela est possible. Toutefois, on ne relancera pas les ménages s'ils refusent au titre de cette ré-interrogation.

IV. Les Fiches-adresses :

Pour être au plus près de la collecte, le carnet de tournée CAPI comprendra les non-répondants à la phase postale de l'enquête VQS au 13/08/2007.

Cependant il est vraisemblable qu'après le 13/08/2007 et avant le début de la collecte, des questionnaires aient été renvoyés par voie postale.

En conséquence, les directions régionales vous donneront :

- **une 1ère liste des FA à ne pas interroger** : cette liste comprendra la liste des FA pour lesquels un questionnaire a été reçu entre le 13/08 et votre date de formation. Vous devrez à partir de cette liste classer les FA concernées par un retour postal dans CAPI de la façon suivante :
 1. si SSECH = 10, 20 ou 30 : ces FA seront classées en REPERLOG=5 si (en précisant « questionnaire postal reçu » à FANONTRAI)
 2. si SSECH=11, 21, 31 : ces FA seront classées en NUMTEL=6 (en indiquant en remarque : « questionnaire postal reçu »)Le nombre de FA qui vous sera donné peut être inférieur à celui du carnet de tournée CAPI. En effet, la DR retirera les FA pour lesquelles le questionnaire postal a été reçu après le 13/08.
- **une seconde liste des FA à ne pas interroger vous sera transmise le 31/08** juste avant le début de la collecte si votre formation a lieu avant cette date : elle comprendra les FA pour lesquelles un questionnaire postal a été reçu entre votre date de formation et le 31/08. Vous devrez alors retirer les FA et les envoyer à la direction régionale. Vous classerez également les FA comme indiqué précédemment soit :
 1. si SSECH = 10, 20 ou 30 : ces FA seront classées en REPERLOG=5 si (en précisant « questionnaire postal reçu » à FANONTRAI)
 2. si SSECH=11, 21, 31 : ces FA seront classées en NUMTEL=6 (en indiquant en remarque « questionnaire postal reçu »)
- **une troisième liste des FA à ne pas interroger vous sera transmise le 30/09** : elle comprendra les FA pour lesquelles un questionnaire postal a été reçu entre le 31/08 et le 30/09. Vous devrez alors retirer les FA et les envoyer à la direction régionale.

Pour classer les FA dans CAPI, il faut distinguer 3 cas :

1. vous n'avez fait aucune démarche sur cette FA : aucun appel et pas de repérage : vous classerez les FA de la façon suivante :
 1. si SSECH = 10, 20 ou 30 : ces FA seront classées en REPERLOG=5 si (en précisant : « questionnaire postal reçu » à FANONTRAI)
 2. si SSECH=11, 21, 31 : ces FA seront classées en NUMTEL=6 (en indiquant en remarque dans CAPI : « questionnaire postal reçu »)
2. vous avez effectué un repérage, pris un contact ou passé un appel : vous classerez les FA en RESCONTA=4 quelle que soit la valeur de SSECH en indiquant en remarque dans CAPI : « questionnaire postal reçu »

3. Vous pourrez être amené à contacter un ménage qui vous indique avoir renvoyé le questionnaire alors que ce NUMFA ne figure pas dans la liste communiquée par la DR. Dans ce cas, vous essaieriez quand même de réaliser l'interview en indiquant en commentaire général : « questionnaire non reçu à la date de contact du ménage »

- **d'autres listes de FA à ne pas interroger pourront éventuellement vous arriver si des questionnaires sont reçus après le 30/09**

V. Mode de collecte :

Si la FA comporte un numéro de téléphone noté dans la zone : « informations complémentaires », il faut réaliser l'enquête par téléphone, sinon il faut réaliser l'enquête en face à face. Les numéros de téléphone ont été indiqués si et seulement si le prestataire externe a trouvé à l'adresse précise le même nom. Seul le prénom peut différer de l'information notée sur la fiche. Dans le cas où les coordonnées téléphoniques n'auraient pas été retrouvées, la zone « Tel » en page 1 de la FA sera à blanc.

L'ensemble des éléments d'identification (nom, prénom, adresse) de la FA proviennent de la saisie par un prestataire des informations écrites manuellement par le ménage lors du recensement (le texte n'est pas toujours très lisible). Il peut donc y avoir des fautes d'orthographe sur ces éléments d'identification.

V1. FA avec téléphone

Pour toute FA y compris celle comportant un numéro de téléphone, l'objectif consiste bien à interroger le ménage habitant le logement désigné sur la fiche-adresse.

En conséquence, pour toute FA comportant un numéro de téléphone, vous devrez réaliser l'enquête dès lors qu'au numéro de téléphone contacté et à l'adresse indiquée, il reste au moins une personne qui faisait partie du ménage au moment du recensement quel que soit le lien de parenté avec le nom de l'occupant principal inscrit sur la FA.

Dans quelques cas, la FA pourrait comporter un numéro de téléphone incorrect et vous ne pourrez alors réaliser l'enquête : c'est notamment le cas si au numéro de téléphone contacté, vous avez une autre personne que celle indiquée sur la FA qui ne connaît pas la personne que vous recherchez.

Dans d'autre cas, il vous arrivera d'essayer de contacter un numéro de téléphone en vain : vous ne pourrez vérifier qu'il s'agit du bon ménage. Vous ne ferez aucun déplacement pour cette FA. Après avoir tenté pendant toute la période de collecte à des heures et des jours différents, vous classerez la FA en impossible à joindre : NUMTEL=4

Dans le cas où vous arriveriez à contacter le ménage au numéro de téléphone indiqué, **vous vérifierez que l'adresse de la personne contactée est identique à celle indiquée sur la FA**. Cette précaution est impérative : en effet, les ménages peuvent demander à garder leur numéro de téléphone quand ils déménagent. Si l'adresse est la même, vous ferez l'enquête. Sinon, la FA sera classée en déchet : NUMTEL=5.

Démarches à adopter pour contacter un ménage au téléphone :

Pour une FA qui comportera un numéro de téléphone, vous indiquerez à la personne qui vous répond : « Est-ce que je peux joindre Mme ou M. XXXX ? ».

La personne peut alors vous répondre :

- 1^{er} cas : Ne quittez pas, je vous la passe.

- 2nd cas : Ils sont partis
- 3^{ème} cas : Non
- 4^{ème} cas : Vous vous trompez de numéro de téléphone : il n'y a pas de M. ou Mme XXX à ce numéro de téléphone

Cette démarche est importante : en effet, le nom indiqué sur la FA est le nom de l'occupant principal. Or, ce n'est pas l'individu qui nous intéresse mais bien le ménage avec lequel il vivait lors du recensement. Depuis cette date, cet occupant peut habiter encore à cette adresse ou non.

Exemples : en reprenant les cas cités ci-dessus : la FA indique qu'il faut interroger : MARTIN Lucien, 18 bd Adolphe Pinard à Paris.

Vous demanderez : « Est-ce que je peux joindre Mme ou M. Martin ? »

- 1^{er} cas : la personne vous répond : « Ne quittez pas, je vous la passe. »
 - Vous vérifierez alors l'adresse du numéro de téléphone contacté et indiquerez : « Vous habitez bien au 18 bd Adolphe Pinard à Paris »
 - a. Elle vous répond « oui » : vous pouvez donc réaliser l'enquête
 - b. Elle vous répond « non, j'habite au 15 bd Adolphe Pinard » : vous ne ferez pas l'enquête et classerez la FA en NUMTEL=2. Cela signifie que la personne a déménagé au 15 et a demandé à ce que son numéro de téléphone ne change pas. L'objectif de l'enquête est de récupérer les ménages vivant aux adresses tirées dans l'échantillon.
- 2nd cas : la personne vous répond : « Ils sont partis »
 - Vous vérifierez alors l'adresse du numéro de téléphone contacté et indiquerez : « Vous habitez bien au 18 bd Adolphe Pinard à Paris » puis vous vérifierez alors si au moins l'un des membres actuels du ménage vivait avec eux lors du recensement.
 - a. Si, par exemple, la réponse est : « oui, je suis son fils mais ils sont partis vivre leur retraite à Marseille », vous ferez alors l'enquête : l'un au moins des membres du ménage vivait là lors du recensement.
 - b. Si, par exemple, la réponse est : « non, c'était le logement de mes parents : nous l'avons occupé après leur départ », vous ne ferez pas l'enquête. Il ne s'agit pas alors du même ménage
- 3^{ème} cas : la personne vous répond : « Non »
 - Vous vérifierez que vous appelez bien le numéro de téléphone indiqué sur la FA et que l'adresse est bonne. Si c'est le cas, vous classerez la FA en déchet en NUMTEL=4 ou en refus s'il s'agit d'un refus de répondre : NUMTEL= 4 et RESCONTA=3.
- 4^{ème} cas : le numéro de téléphone est erroné : il n'y a pas de M. ou Mme Martin à ce numéro de téléphone
 - Vous classerez la FA en déchet : NUMTEL=5

V2. FA sans téléphone

Lorsque la FA ne comporte aucun numéro de téléphone, comme dans le cas des FA avec numéro de téléphone, c'est le logement qui nous intéresse et non l'occupant principal indiqué sur la FA.

Vous réaliserez systématiquement un repérage pour ces fiches-adresses. Les ménages indiqués sur la FA pourront être :

- identiques à la FA : vous prendrez ensuite contact avec ce ménage indiqué sur la FA sans envoyer de lettre-avis. En effet, ces ménages ont déjà (en principe) reçu 2 courriers annonçant votre démarche s'ils ne répondaient pas au questionnaire postal.
- Différents des ménages indiqués sur la FA : le ménage présent lors du recensement peut en effet avoir déménagé : dans ce cas, vous enverrez la lettre-avis prévue spécifiquement pour ces nouveaux ménages. Comme pour les autres enquêtes, vous prendrez contact avec eux dans les jours qui suivront l'envoi de la lettre-avis.

Cas particulier : vous pourrez réaliser l'interview par téléphone si le ménage ne peut pas vous répondre lors de votre passage. Il vous faudra alors récupérer ses coordonnées téléphoniques. Néanmoins, l'entretien ne durera que quelques minutes, nous vous conseillons dans la mesure du possible de réaliser l'interview lors de votre passage pour éviter ensuite des difficultés à recontacter le ménage.

VI. Unité enquêtée :

L'unité échantillonnée est l'ensemble des habitants du logement. En conséquence, vous devrez interroger le ménage sur **l'ensemble des personnes** habitant le logement y compris les enfants de moins de 18 ans. Une seule personne du ménage, si elle est majeure, peut répondre pour toutes les personnes composant le ménage.

Cas particuliers :

- Il est possible qu'un petit nombre de ménages réponde tardivement à la phase de relance postale. Dans ce cas, il se peut que vous rentriez en contact avec un ménage ayant déjà répondu par voie postale au questionnaire de l'enquête. Dans ce cas, vous essaieriez quand même de réaliser l'interview en indiquant en commentaire général: « questionnaire non reçu à cette date »
- Certains ménages auront pu déménager depuis le recensement : si l'enquête est réalisée en face à face, vous interrogerez le ménage remplaçant. Pour cela, vous disposez alors d'une lettre-avis à transmettre aux ménages concernés (cf. modèle en annexe). Dans ce cas, vous noterez les nom et prénom du nouvel occupant du logement sur la FA. Ces informations seront réutilisées pour l'enquête handicap /santé en avril 2008. En effet, vous récupérerez en avril 2008 les FA VQS.
- Certains ménages pourront comprendre des personnes vivant en institutions : on distinguera 3 cas :
 1. Les personnes qui sont en institution la semaine et qui rentrent chez elle le week-end ou pendant les vacances (ex: la plupart des enfants handicapés) sont dans le champ.
 2. les personnes absentes pour une courte durée (hospitalisation, voyage à l'étranger, court séjour en institutions : moins de 1 an) sont dans le champ.
 3. les personnes définitivement en institutions (ex: maison de retraite) ou parties de façon durable (i.e.: plus d'un an) en institutions sont exclues du champ.

Approche du ménage :

Vous n'avez pas en principe de lettre avis à envoyer aux ménages car ceux ci ont déjà été prévenus de votre visite dans la lettre avis jointe au courrier de relance postale (cf. annexes). Seuls les ménages remplaçant le ménage recensé au RP doivent faire l'objet d'un envoi de votre part.

VII. Les documents à votre disposition :

- La Fiche -adresse
- L'instruction aux enquêteurs (ce document)
- Les questionnaires : 2 questionnaires
- La lettre-avis pour les ménages ayant déménagé

Le questionnaire :

1 : Protocole de passation du questionnaire :

Précision dans le cas où le questionnaire est passé par téléphone : il faut avant de commencer l'interview vérifier auprès du répondant que son adresse est bien celle portée en page 1 de la FA. Si cela n'est pas le cas, il faut arrêter à ce stade l'interview.

Afin de gagner du temps et d'éviter d'avoir à effectuer différents contacts, vous interrogerez une personne du logement qui répondra aux questions pour elle et pour chacun des autres habitants du logement. Ce répondant unique est l'une des personnes vivant dans le logement apte à répondre et majeure.

Le questionnaire sera passé à l'aide de CAPI. Vous devrez donc télécharger l'application à partir du moment où la DEM vous l'indiquera.

Pour les enquêtes en face à face, vous disposerez de 2 questionnaires papier qui vous permettront de montrer à l'enquêté le document reçu par voie postale.

Attention : il est toutefois possible que la personne que vous aurez en face à face ne se souvienne pas du questionnaire : une autre personne du ménage peut l'avoir vu sans qu'elle ne le voie.

2 : Éléments sur le questionnaire :

La philosophie de ce questionnaire est de détecter les personnes en situation de handicap par le plus de facettes possibles (facette aide, facette santé/maladies, facette limitations fonctionnelles questions 6-19) afin de ne manquer personne.

Remarque générale :

La personne peut disposer d'aide humaine ou d'aide(s) technique(s) pour accomplir certaines des activités. Or on ne précise pas la plupart du temps dans le questionnaire s'il faut en tenir compte ou pas. Si jamais la personne pose la question, il faut répondre de ne pas prendre en compte les aides dont elle dispose.

Etat sant : X, quel est votre état de santé général ?

Il ne faut pas prendre en compte les problèmes passagers donc si la personne a habituellement un bon état de santé mais a un état de santé moyen au moment de l'enquête car elle a par exemple la grippe il faut cocher bon et non pas moyen.

Mal chro : X, avez vous actuellement une ou plusieurs maladie(s) chronique(s) ou problème(s) de santé durable(s) ?

Il ne faut pas prendre en compte les problèmes passagers.

La question cible deux types de maladies/problèmes de santé : ceux qui reviennent souvent (ex : allergies au pollen) et ceux qui durent longtemps ou toujours (ex : VIH).

Limitat : X, êtes vous limité dans les activités que vous pouvez faire en raison d'un problème de santé ou d'un handicap (à la maison, au travail, à l'école...)?

Vuepres : X, avez vous des difficultés pour voir les caractères ordinaires d'un article de journal (avec vos lunettes ou vos lentilles si vous en portez habituellement)?

Il ne faut pas prendre en compte les difficultés liées à l'illettrisme : on demande si la personne a des difficultés pour voir et non pas pour lire.

Ueloin : X, avez vous des difficultés pour voir nettement le visage de quelqu'un à l'autre bout de la pièce (avec vos lunettes ou vos lentilles si vous en portez habituellement)?

Parle : X, avez vous des difficultés pour parler ?

La question cible les troubles du langage (il s'agit des difficultés pour choisir ou combiner des mots. Ex : aphasie, certaines dysphasies) et les troubles de la parole (il s'agit des difficultés pour articuler ou prononcer des mots. Ex : muet, bégaiement, atteinte des cordes vocales, laryngectomie)

Auditif : X, avez vous des difficultés pour entendre ce qui se dit au cours d'une conversation avec plusieurs personnes ?

Marche : X, avez vous des difficultés pour monter un étage d'escalier ou marcher 500 mètres ?

Il faut noter la difficulté la plus importante rencontrée par la personne.

Ex : si la personne n'a pas de difficultés pour marcher 500 m et un peu de difficultés pour monter un étage d'escalier il faut noter *Oui, un peu* comme réponse.

Attrape : X, avez vous des difficultés pour lever le bras (par exemple pour attraper un objet en hauteur)?

Main : X, avez vous des difficultés pour se servir de vos mains et de vos doigts (par exemple pour ouvrir une bouteille d'eau)?

Ramasse : X, lorsque vous êtes debout, avez vous des difficultés pour vous pencher et ramasser un objet?

Il s'agit d'une question attrape tout qui permet de repérer, par exemple, les problèmes de force musculaire et les problèmes d'équilibre.

Concentra : X, avez vous des difficultés pour vous concentrer plus de 10 minutes ?

Memoire : X, avez vous des difficultés pour vous souvenir de choses importantes ?

La question comporte une part de subjectivité. C'est à chaque personne de déterminer ce qu'est une chose importante.

Le mot importante a été mis afin de ne pas relever les petits problèmes de mémoire qui peuvent toucher une grande partie de la population (ex : avoir des difficultés à mémoriser un numéro de téléphone).

Initiative : X, avez vous des difficultés pour prendre des initiatives dans la vie quotidienne?

Dans l'enquête handicap/santé il y a la question suivante assez proche : Pensez à des activités de tous les jours, y en a-t-il pour lesquelles une personne doit vous rappeler, vous inciter à réaliser cette ou ces activités ?

Prob_quot : X, avez vous des difficultés pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne (comme vous repérer sur un itinéraire ou compter l'argent) ?

Sorties : X, avez vous des difficultés pour sortir du domicile ?

Comprendre : X, avez vous des difficultés pour comprendre les autres ou vous faire comprendre des autres (en dehors des difficultés liées aux différences de langue)?

Impossible : X, êtes-vous dans l'impossibilité totale d'accomplir une ou plusieurs des activités citées précédemment ?

Par exemple une personne aveugle ne peut absolument pas voir les caractères ordinaires d'un article de journal.

La question n'est posée qu'aux personnes ayant répondu OUI, beaucoup à au moins une des questions précédentes.

Aidepers : X, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, recevez-vous de l'aide d'une autre personne dans la vie quotidienne ?

Amenalog : X, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, des aménagements du logement ont-ils été réalisés pour vous ?

Aidetech : X, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, utilisez-vous régulièrement une prothèse, un appareillage ou une aide technique ?

Ne pas tenir compte des lunettes, dentiers et autres prothèses dentaires

Les aides animalières sont exclues de la question

Handicap : X, considérez vous avoir un handicap ?

Reconnai : X, avez vous une reconnaissance officielle d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (allocation, pension ou carte d'invalidité, admission dans un établissement spécialisé...)?

Tous les types de reconnaissance officielle doivent être pris en compte. La liste est indicative et non pas exhaustive.

Classe : X, êtes-vous inscrit dans une classe ou un établissement spécialisé en raison de problèmes de santé ou de difficultés d'apprentissage ?

La question n'est posée qu'aux personnes ayant entre 2 et 25 ans.

Les classes et établissements spécialisés du ministère de l'éducation nationale sont essentiellement :

- les CLIS (classe d'intégration scolaire)
- les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
- les UPI (unité pédagogique d'intégration)
- EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté), ...).

Les autres établissements spécialisés sont essentiellement les établissements médico-éducatifs :

- Instituts médico-éducatifs (IME) (attention : L'appellation IME varie en fonction de l'âge des enfants et adolescents : ils englobent les IMP pour la tranche d'âge de 3 à 14 ans et les IMPRO pour les plus de 14 ans.)
- Les Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) anciennement dénommés instituts de rééducation (IR)
- Les Instituts d'éducation motrice (IEM)
- Les établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs comme les Instituts nationaux de jeunes sourds (INJS) et l'Institut national des jeunes aveugles (INJA).

Dossier suivi par :
SCOUL
Tél. : 01 41 17
Mél.

Annexe 1 : lettre avis initiale envoyée aux ménages lors de la phase postale

Paris, le 26 avril 2007
N° 1021/DG75-F170

Objet : Participation à l'enquête « Vie quotidienne et santé »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête sur le handicap et la santé pour mieux connaître les difficultés que les personnes malades ou handicapées rencontrent dans leur vie quotidienne. Elle porte sur chacun d'entre nous, y compris ceux qui n'ont pas de problèmes de santé ou qui ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leurs activités quotidiennes, parce que c'est en connaissant tout le monde, que les difficultés spécifiques des personnes malades, handicapées ou dépendantes seront mieux connues.

L'enquête « vie quotidienne et santé » est une composante d'un dispositif statistique plus large. Succincte, elle porte sur un échantillon d'environ 140 000 logements tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Votre logement est l'un d'entre eux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir remplir le questionnaire joint, en tenant compte des consignes de remplissage qui figurent au verso de cette lettre. Une fois rempli, il suffit de glisser le questionnaire dans l'enveloppe T également jointe à ce courrier, puis de poster cette enveloppe sans l'affranchir.

La participation de votre foyer est essentielle pour la qualité des résultats. Même si vous êtes en excellente santé, votre réponse est nécessaire. Soyez assuré(e)s que vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Cette enquête sera suivie d'une autre, plus détaillée, qui ne concernera qu'une partie, tirée au hasard, des 140 000 logements interrogées dans la présente enquête. Il est donc possible que vous soyez à nouveau contacté.

D'avance je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département de la démographie

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2007X098EC du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie valable pour l'année 2007.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'INSEE et la DREES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la direction générale de l'Insee (tél : 01 41 17 69 36) ou auprès des directions régionales de l'Insee

QUELQUES RESULTATS DE L'ENQUETE PRECEDENTE

La précédente enquête, réalisée en 1999, avait par exemple permis de chiffrer à 5 millions le nombre de personnes qui bénéficiaient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne pour des raisons de santé ou de handicap, montrant que deux fois sur trois, l'aide était apportée par l'entourage proche. Elle avait mis en avant des inégalités sociales très marquées dans le domaine du handicap (*Insee première*, n°742, octobre 2000). Elle avait aussi montré que, parmi les 2,3 millions de ménages comptant au moins une personne âgée de 65 ans ou plus, un tiers bénéficiaient d'une aide extérieure à domicile, les relations et les connaissances jouant un rôle essentiel dans la recherche de prestataires rémunérés (*Insee première*, n°744, octobre 2000).

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire a été mis au point par des spécialistes de la santé. Il concerne l'ensemble des personnes de votre ménage. Une colonne est à remplir pour chaque membre de votre ménage quel que soit son âge. Pour chacun, indiquez son prénom, son sexe, sa date de naissance puis répondez aux questions.

⇒ **Pour les questions 6 à 19** : Les questions 6 à 19 portent sur l'existence de difficultés à réaliser différentes activités quotidiennes.

Pour chacune de ces activités, indiquez si la personne n'a aucune difficulté à la réaliser (« *Non* »), un peu de difficulté (« *Oui, un peu* ») ou beaucoup de difficulté (« *Oui, beaucoup* »).

Si la personne ne peut absolument pas la réaliser en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou pour une autre raison non liée à un âge trop jeune (cf. infra), cochez la case « *Oui, beaucoup* ». Par exemple, pour une personne aveugle à la question sur les difficultés à lire les caractères ordinaires d'un article de journal (question n°6) ; pour une personne muette, à la question sur les difficultés pour parler (question n°8), etc.

⇒ **Pour la question 20** : Si, conformément à la consigne ci-dessus, vous avez coché au moins une fois la case « *Oui, beaucoup* » pour l'une des activités listées dans les questions 6 à 19, parce que la personne ne peut absolument pas la réaliser en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou pour une autre raison non liée à un âge trop jeune, cochez « *Oui* » à la question 19. Sinon, cochez « *Non* ».

⇒ **Pour la question 26** : La question 26, sur l'inscription dans une classe spécialisée comme les CLIS (classe d'intégration scolaire), les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les UPI (unité pédagogique d'intégration) et les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté),... ou un établissement spécialisé, concerne uniquement les enfants en âge d'aller à l'école.

⇒ **S'il y a plus de quatre personnes dans votre ménage** : Un questionnaire *recto-verso* permet de répondre pour quatre personnes. Si votre ménage en comporte davantage, utilisez un deuxième questionnaire *recto-verso*.

⇒ **S'il y a des jeunes enfants dans votre ménage** : Certaines questions ne concernent pas les enfants trop jeunes. Il s'agit des questions 5 à 19 et 21. Elles sont faciles à repérer : elles prévoient la réponse « trop jeune » parmi les modalités de réponse possibles. Pour ces questions, si elles vous semblent sans objet en raison de l'âge de l'enfant, cocher la case « trop jeune ». Le questionnaire n'indique pas de seuil d'âge précis parce qu'il dépend des questions. Par exemple, un nourrisson n'est pas concerné par les questions sur « marcher 500 mètres » ou « monter un étage d'escalier ».

Dossier suivi par :
SCOUL
Tél. : 01 41 17
Mél.

Annexe 2 : lettre de relance envoyée aux ménages lors de la phase de relance postale

Paris, 26 avril 2007
N° 1020/DG75-F170

Objet : Participation à l'enquête « Vie quotidienne et santé »

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vous a envoyé, il y a quelques semaines, le questionnaire de l'enquête « Vie quotidienne et santé », qui s'inscrit dans un dispositif statistique plus large destiné à mieux connaître les difficultés que les personnes malades ou handicapées rencontrent dans leur vie quotidienne.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu à ce jour vos réponses à ce questionnaire. Or, il est indispensable pour la qualité des résultats que toutes les personnes sollicitées puissent répondre à cette enquête, y compris celles qui n'ont pas de problèmes de santé ou qui ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leurs activités quotidiennes. Comme je l'indiquais dans le premier courrier, c'est en ayant une information sur l'ensemble de la population qu'il est possible de mesurer l'ampleur des situations de maladie, de handicap et de dépendance.

Je tiens à insister sur l'importance de cette opération, approuvée par le Conseil national de l'information statistique. Ce Conseil a reconnu à cette enquête un caractère d'intérêt général et obligatoire. L'ensemble des réponses aux enquêtes contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance de notre société.

Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous serais reconnaissant de bien vouloir remplir le questionnaire joint en tenant compte des consignes de remplissage qui figurent au verso de cette lettre. Une fois rempli, il suffit de glisser le questionnaire dans l'enveloppe T puis de poster cette enveloppe sans l'affranchir.

En l'absence de réponse de votre part, un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec vous prochainement. Comme la loi en fait la plus stricte obligation, je vous renouvelle l'assurance que vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles.

D'avance, je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département de la démographie

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2007X098EC du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie valable pour l'année 2007.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'INSEE et la DREES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la direction générale de l'Insee (tél : 01 41 17 69 36) ou auprès des directions régionales de l'Insee

QUELQUES RESULTATS DE L'ENQUETE PRECEDENTE

La précédente enquête, réalisée en 1999, avait par exemple permis de chiffrer à 5 millions le nombre de personnes qui bénéficiaient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne pour des raisons de santé ou de handicap, montrant que deux fois sur trois, l'aide était apportée par l'entourage proche. Elle avait mis en avant des inégalités sociales très marquées dans le domaine du handicap (*Insee première*, n°742, octobre 2000). Elle avait aussi montré que, parmi les 2,3 millions de ménages comptant au moins une personne âgée de 65 ans ou plus, un tiers bénéficiaient d'une aide extérieure à domicile, les relations et les connaissances jouant un rôle essentiel dans la recherche de prestataires rémunérés (*Insee première*, n°744, octobre 2000).

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire a été mis au point par des spécialistes de la santé. Il concerne l'ensemble des personnes de votre ménage. Une colonne est à remplir pour chaque membre de votre ménage quel que soit son âge. Pour chacun, indiquez son prénom, son sexe, sa date de naissance puis répondez aux questions.

⇒ **Pour les questions 6 à 19** : Les questions 6 à 19 portent sur l'existence de difficultés à réaliser différentes activités quotidiennes.

Pour chacune de ces activités, indiquez si la personne n'a aucune difficulté à la réaliser (« *Non* »), un peu de difficulté (« *Oui, un peu* ») ou beaucoup de difficulté (« *Oui, beaucoup* »).

Si la personne ne peut absolument pas la réaliser en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou pour une autre raison non liée à un âge trop jeune (cf. infra), cochez la case « *Oui, beaucoup* ». Par exemple, pour une personne aveugle à la question sur les difficultés à lire les caractères ordinaires d'un article de journal (question n°6) ; pour une personne muette, à la question sur les difficultés pour parler (question n°8), etc.

⇒ **Pour la question 20** : Si, conformément à la consigne ci-dessus, vous avez coché au moins une fois la case « *Oui, beaucoup* » pour l'une des activités listées dans les questions 6 à 19, parce que la personne ne peut absolument pas la réaliser en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou pour une autre raison non liée à un âge trop jeune, cochez « *Oui* » à la question 19. Sinon, cochez « *Non* ».

⇒ **Pour la question 26** : La question 26, sur l'inscription dans une classe spécialisée comme les CLIS (classe d'intégration scolaire), les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les UPI (unité pédagogique d'intégration) et les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté),... ou un établissement spécialisé, concerne uniquement les enfants en âge d'aller à l'école.

⇒ **S'il y a plus de quatre personnes dans votre ménage** : Un questionnaire *recto-verso* permet de répondre pour quatre personnes. Si votre ménage en comporte davantage, utilisez un deuxième questionnaire *recto-verso*.

⇒ **S'il y a des jeunes enfants dans votre ménage** : Certaines questions ne concernent pas les enfants trop jeunes. Il s'agit des questions 5 à 19 et 21. Elles sont faciles à repérer : elles prévoient la réponse « trop jeune » parmi les modalités de réponse possibles. Pour ces questions, si elles vous semblent sans objet en raison de l'âge de l'enfant, cocher la case « trop jeune ». Le questionnaire n'indique pas de seuil d'âge précis parce qu'il dépend des questions. Par exemple, un nourrisson n'est pas concerné par les questions sur « marcher 500 mètres » ou « monter un étage d'escalier ».

SERVICE STATISTIQUE

Division "Enquêtes auprès des ménages"

ANNEXE 3 : lettre destinée aux nouveaux ménages

Dossier suivi par :
XXXX
Tél. :
Fax :

XXXX, le
N° /

Objet : Participation à l'enquête « Vie quotidienne et santé »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête sur le handicap et la santé pour mieux connaître les difficultés que les personnes malades ou handicapées rencontrent dans leur vie quotidienne. Elle porte sur chacun d'entre nous, y compris ceux qui n'ont pas de problèmes de santé ou qui ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leurs activités quotidiennes, parce que c'est en connaissant tout le monde, que les difficultés spécifiques des personnes malades, handicapées ou dépendantes seront mieux connues.

L'enquête « vie quotidienne et santé » qui se déroulera du 1^{er} septembre 2007 au 19 décembre 2007 est une composante d'un dispositif statistique plus large. Succincte, elle porte sur un échantillon d'environ 140 000 logements tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Votre logement est l'un d'entre eux. Cette enquête sera suivie d'une autre, plus détaillée, qui ne concernera qu'une partie, tirée au hasard, des 140 000 logements interrogées dans la présente enquête. Il est donc possible que vous soyez à nouveau contacté.

Cette opération est approuvée par le Conseil National de l'Information Statistique. Ce conseil est composé d'une centaine de membres représentatifs : élus, organisations professionnelles, syndicats, associations, universités et administrations. L'ensemble des réponses aux enquêtes contribue à l'amélioration de la connaissance de notre société.

Un enquêteur de l'INSEE prendra prochainement contact avec vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Même si vous êtes en excellente santé, votre réponse est nécessaire. La participation de votre foyer est essentielle pour la qualité des résultats. Comme la loi nous en fait la plus stricte obligation, soyez assurés que vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Je suis persuadé que vous aurez à cœur de faciliter la tâche de mon collaborateur et que vous lui réserverez le meilleur accueil.

D'avance, je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional

Xxxxxxx

Coordonnées de l'enquêteur :

Nom, prénom :
Numéro de téléphone :

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2007X098EC du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie valable pour l'année 2007. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'INSEE et la DREES. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.